AR Prefecture

084-838970309-20240404-24_08-BF Reçu le 08/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 24-08

Nombre de Délégués en exercice 2	1
Nombre de Délégués présents 12)
Nombre de Délégués votants12	

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelle.

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES: Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, FERREIRA DA SILVA, GIRARD, GONZALVEZ, JOLY.

ABSENTS DONNANT POUVOIR:

Objet: Budget Primitif 2024

Le CODIR est appelé à se prononcer sur le budget primitif. La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M4, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

AR Prefecture

084-838970309-20240404-24_08-BF Reçu le 08/04/2024

- ADOPTE le Budget primitif 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 08/04/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE